



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 1^{er} juin 2016 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 16 du 4 mai 2016 de la République et Canton du Jura, ainsi que pas tous-ménages.

Excusés : Marlyse Bapst, Odile Monin, Michaël Güttly, Jean-Marc Courbat, Damien Bélet, Jean Ackermann

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Michel Althaus, André Vauclair

31 personnes sont présentes. 30 sont habilitées à voter. M. Martin Gröpl n'a pas le droit de vote (voir point 2 de l'ordre du jour ci-dessous).

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2015.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Martin Gröpl, 1971, domicilié à Courtemaîche, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
3. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015, approuver les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2016 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
5. Divers

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2015.

Aucune modification n'étant demandée et aucune question n'étant posée, Mme la présidente demande l'approbation du procès-verbal par un levé de main.

Ce dernier est approuvé à la majorité, un avis contraire.

Par un second vote, l'Assemblée communale en donne décharge au secrétaire communal, sans avis contraire.

Point 2

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Martin Gröpl, 1971, domicilié à Courtemaîche, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, présente ce point de l'ordre du jour.

Il fait part du parcours de vie et professionnel de M. Gröpl. Il lit partiellement le procès-verbal d'audition du 18.02.2016 au siège du Service de la population de la République et Canton du Jura à Delémont.

Avez-vous des questions à poser à M. Gröpl ? Comme ce n'est pas le cas, M. Gröpl quitte la salle.

En l'absence de ce dernier, Michel Choffat, maire, demande s'il y a des questions.

Gérard Maillard : M. Gröpl a deux enfants. Vivent-ils avec lui ?

Michel Choffat : non. Ils sont majeurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Cette demande de naturalisation est approuvée, sans avis contraire.

Retour dans la salle de M. Gröpl sous les applaudissements. Ce dernier remercie la population.

Point 3

Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015, approuver les dépassements budgétaires

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Mme Michèle Cerf, receveuse communale, commente à l'aide d'un beamer les comptes 2015, y compris les services communaux (annexe 1), ainsi que les dépassements budgétaires et les variations de 10 %, mais au minimum Fr. 5'000.-.

Rubrique 2 – travaux publics, plan de zones

Guy Theurillat : d'où provient cette différence ?

Michèle Cerf : il s'agit principalement de pannes et de réparations aux véhicules.

Guy Theurillat : cela me semble beaucoup car on a acheté des véhicules neufs ces dernières années.

Michèle Cerf : tout n'est pas neuf et cite les investissements effectués durant l'année 2015.

Robert Prongué : est-ce que la mensuration de la route du « tape-cul » est comprise dedans ?

Michel Choffat : oui, une partie.

André Vauclair : la différence d'eau utilisée pour le terrain de football par rapport aux autres années est très importante. Ce n'est pas possible. Il a fallu que l'eau coule jour et nuit.

Dominique Voirol : c'est vrai qu'il y a un problème. Le compteur a été changé. On a mandaté une entreprise pour faire des contrôles.

André Vauclair : qui s'occupe du terrain de football ?

Dominique Voirol : c'est moi, c'est mon dicastère. C'est la voirie qui s'occupe de l'entretien.

André Vauclair : alors j'ai compris si c'est toi. C'est tip top.

Dominique Voirol : encore une année et demie et j'aurai terminé mon mandat.

Rubrique - finances

Christophe Berthold : nous avons encaissé plus que les années passées.

Michel Choffat : effectivement car nous avons établi de nouveaux baux à ferme.

Services communaux

Gérard Maillard : pourquoi il y a un déficit sous inhumations. ?

Michèle Cerf : ce poste comprend l'entretien, les déchets, les heures de la voirie, etc. Elle rappelle que nous n'avons pas l'obligation d'auto financer ce service communal, tout comme celui du service du feu.

Pierre Meusy : nos routes sont utilisées par d'immenses tracteurs avec remorques chargées de balles de foin. C'est dangereux. Est-ce normal ?

Michel Choffat : les routes sont accessibles à tout le monde. Il n'est pas possible de les interdire.

Pierre Meusy : les accotements de la route Buix-Bure sont à refaire. Il est impossible de croiser des convois agricoles. Avec les remorques, ils font plus de 20 m de long. Il faut taxer ces gens.

Gérard Maillard : ne peut-on pas régler ce problème par une diminution du tonnage ?

Michel Choffat : ils passent sur des routes de transit. Il n'y a pas de bases légales pour leur interdire le passage.

Michèle Cerf fait part des amortissements complémentaires et provisions effectués, grâce en particulier aux importantes recettes provenant de l'amnésie fiscale.

Gaël Vauclair se réjouit du montant provenant de la location de l'abri PC de Buix à l'armée. Il rappelle que les travaux de transformations et réfection des casernes sont bientôt terminés.

Danielle Choulat : jusqu'à maintenant nous avons encaissés près de Fr. 164'000.-. Nous louons encore cette année et peut-être en 2017 en fonction de l'avancement des travaux.

Gaël Vauclair : même avec l'ensemble des bâtiments de la place d'armes, ils auront besoin d'autres locaux. Il faut maintenir la pression pour continuer d'encaisser de telles recettes.

Danielle Choulat : notre convention est valable jusqu'à la fin des travaux. C'est l'armée qui décide du cantonnement des troupes.

Gaël Vauclair : ils vont là où les abris sont le plus fonctionnels et plus près de Bure. Il faut prendre contact avec l'armée pour avoir des militaires

Danielle Choulat : on rencontre ponctuellement le commandant de la place d'armes. Ils sont satisfaits des locaux que nous mettons à leur disposition. Nous améliorons régulièrement cet abri en fonction des demandes des différentes troupes qui y séjournent.

Gérard Maillard : on n'est pas prêt de louer l'abri PC de Courtemaîche vu son état. Allez voir.

Michel Choffat : on y va aussi de temps en temps.

Gérard Maillard : et vous ne faites rien ? Un bâtiment qui nous a coûté si cher.

Michel Choffat : un coup de peinture de temps en temps.

Gérard Maillard : les toilettes à l'entrée sont dans un mauvais état. Sales et plus entretenues. C'est la catastrophe. En tout cas, vous n'allez pas le louer.

Cédric Vauclair : et pourtant l'armée souhaitait celui-là avant celui de Buix. Mais ce n'est pas possible car pratiquement toutes les cellules sont occupées.

Robert Prongué : l'année prochaine, vous n'aurez plus de rentrées extraordinaires. Comment envisagez-vous l'avenir ?

Michel Choffat : les comptes 2015 font plaisir. L'avenir est tout sauf réjouissant. On va perdre les impôts extraordinaires provenant de l'amnistie fiscale et nous toucherons moins de fonds de péréquation financière compte tenu des montants encaissés dans le cadre de l'amnistie.

Il y a la réduction linéaire annuelle d'impôts de 1 % pendant encore 4 ou 5 ans.

La population diminue de 10 à 12 personnes par année.

On encaisse moins d'impôts ordinaires.

Il faudra trouver des sources de revenus ou diminuer les prestations.

Il n'est pas envisageable d'augmenter actuellement le taux fiscal.

Investissements

Guy Theurillat : je n'ai pas compris ce que vous avez dit s'agissant de la commune de Bottmingen.

Michèle Cerf : cette commune a participé financièrement au changement de la paroi vitrée de la salle polyvalente de Buix. Elle nous a fait un don de Fr. 54'000.-.

Gérard Maillard : qu'en est-il de la nouvelle zone de la « Combe-de-Coeuve »

Michel Choffat : nous attendons les demandes de permis.

Michel Choffat lit partiellement le rapport de révision de BDO SA. La fiduciaire recommande l'approbation des comptes.

Robert Prongué : la fiduciaire vous donne des conseils ?

Michel Choffat : oui au fur et à mesure des besoins.

Comme il n'y a plus de questions, Mme la présidente passe au vote.

Les comptes 2015 présentant des charges totalisant Fr. 6'055'346.19 et des produits pour Fr. 6'075'790.11, soit un bénéfice de Fr. 20'443.92, sont approuvés, sans avis contraire.

Point 4

Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2016 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

Michel Choffat, maire, présente ce point.

La situation actuelle est la suivante :

Buix : Fr. 65.- le m²

Montignez : Fr. 55.- le m².

La commune n'est plus propriétaire de terrain à bâtir à Courtemaîche.

Le Conseil communal vous propose de maintenir ces prix.

Gaël Vauclair : qu'avons-nous vendu ces des dernières années ?

Michel Choffat : la dernière vente date de fin 2014.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Les prix mentionnés ci-dessus sont approuvés par l'Assemblée, sans avis contraire.

Point 5

Divers

Mme la présidente rappelle qu'aucune décision ne peut être prise sous ce point. Les questions posées au Conseil communal doivent avoir un caractère général. Pour des questions d'ordre privées, il faut voir directement avec l'administration ou le Conseil communal.

Jâmes Frein : s'agissant du ramassage des poubelles, nous étudions un nouveau concept, en collaboration avec le SIDP, soit la mise en place de moloks.

Nous aimerions ce soir lancer le débat avant de savoir ce que vous en pensez. Aucune option n'a été prise, mais nous pourrions aménager une place par village aux endroits actuels des éco-points. A Buix, vers les entrepôts Villat. A Courtemaîche, vers le hangar Güttly et à Montignez chez Fleury démontage.

Cela permettrait aux citoyens d'amener la totalité de leurs déchets, y compris les sacs à poubelles, aux mêmes endroits.

Avantage : plus de sacs à poubelles à stocker chez soi

Inconvénient : il faut se déplacer.

Aujourd'hui, le coût du ramassage ne cesse d'augmenter. La facturation tiendra compte du temps passé dans chaque village. Cette nouvelle méthode réduirait considérablement le temps passé dans notre commune par le camion de ramassage.

On ne connaît pas encore les prix définitifs mais nous souhaitons connaître votre opinion afin de savoir si nous devons continuer dans cette voie.

Raphaël Etique : il n'y aura plus de coût au poids comme maintenant ?

Michel Choffat : les conteneurs privés, en tout cas dans un premier temps, seraient maintenus.

Robert Prongué : je pense que ce serait bien d'envoyer un tous-ménages pour connaître l'opinion de la population. Les gens qui habitent La Roche doivent amener leurs poubelles au village et pas les gens des beaux quartiers.

Jâmes Frein : il faudra faire un effort en termes de déplacement. Tout le monde devra amener ses sacs à poubelles aux endroits prévus.

Christophe Berthold : je suis favorable pour autant que les communes qui refusent ce système soient pénalisées financièrement, en augmentant le coût de leurs sacs par exemple.

Michel Choffat : pour limiter les frais de ramassage des ordures ménagères, la solution à court terme c'est de diminuer le temps de ramassage.

Le SIDP ne forcera aucune commune. Aujourd'hui, le coût est basé uniquement sur le tonnage. A l'avenir, ce sera sur le tonnage et le temps passé dans chaque commune.

On s'attend à une augmentation ces prochaines années de 25 à 30 % pour le ramassage. Pour les communes qui ne font pas d'efforts, la taxe de base devra augmentée.

Robert Prongué : que pensez-vous du problème écologique. Les gens devront se déplacer à la benne.

Michel Choffat : cela peut effectivement être un problème. Les gens devront faire d'une pierre deux coups en allant déposer tous leurs déchets en même temps (verre, journaux, huile, etc. et sacs à poubelles).

Gaël Vauclair : quelles seraient les heures d'ouverture ? Les gens travaillent. Il faut penser aussi aux couples qui ont des bébés.

Jâmes Frein : ce n'est pas comme les bouteilles. Les moloks seraient accessibles en tout temps. Il n'y aura pas d'heures d'ouverture comme le gazon. Si tu veux mettre ta poubelle à 14 h 00 ou 19 h 30 ce sera possible.

Mais si tu vas mettre du verre à 19 h 30, tu vas certainement te faire tirer les oreilles.

Adeline Fady : il y a possibilité d'envisager deux endroits par village ?

Jâmes Frein : la difficulté sera de trouver les emplacements. A côté de chez qui ?

Adeline Fady : je pense aux personnes âgées qui devront se déplacer.

Jâmes Frein : on y a pensé. On a fait le choix de mettre des moloks à un seul endroit par village. Les personnes âgées peuvent se faire aider par les voisins.

André Vauclair : et les gens qui mettront des sacs noirs non réglementaires ?

Jâmes Frein : c'est toujours le même problème avec les gens qui trichent. Celui qui se fera prendre sera amendé. On ne va pas mettre un policier devant chaque emplacement de moloks.

Michel Choffat : on en a longtemps discuté au SIDP. Pour la commune de la Baroche, il y a relativement peu d'incivilités.

André Vauclair : et dans cinq ans, il y aura un nouveau système et on aura dépensé de l'argent pour rien.

Jâmes Frein : les moloks sont financés par le SIDP. A notre charge, les frais d'aménagement. Dans la Baroche, les moloks ont 18 ans et sont dans un excellent état. La durée de vie est longue. Le système a fait ses preuves.

Joëlle Fady : quel est le bénéfice financier des communes qui ont ce système depuis 18 ans ?

Michel Choffat : rien pour le moment car la facturation se fait uniquement sur la base du poids des sacs.

Jâmes Frein : mais à terme, elles seront gagnantes.

Gaël Vauclair : quelle sera l'augmentation de la taxe ?

Michel Choffat : il n'y aura pas d'augmentation pour les communes qui adopteront les moloks. Pour celles qui ne feront rien, il y aura augmentation sur la base du temps passé dans leur commune. Cela dépendra aussi des conteneurs privés.

Robert Prongué : quel est le temps de ramassage à Buix ?

Michel Choffat : je n'ai pas mon dossier du SIDP. Je ne peux pas répondre à cette question maintenant.

Les chiffres seront affinés pour venir devant les Assemblées communales. Les transporteurs feront des offres en fonction des emplacements choisis.

Gaël Vauclair : c'est de la merde. Dans 4 ans, il y aura un autre système. Je mets mes sacs dans un conteneur devant chez moi. On ne sait pas combien cela va coûter.

Michel Choffat : si on ne fait rien, les prix augmenteront. Avec les moloks, le prix ne baissera pas mais il ne devrait au moins pas augmenter.

Gérard Maillard : quelle sera la contenance des moloks ?

Jâmes Frein : il faut compter un molok pour 120 à 140 personnes.

Après encore plusieurs interventions concernant le prix, les emplacements, les avantages et désavantages, Mme la présidente clôt la discussion sur ce point.

Cédric Vauclair rappelle la porte ouverte des installations de l'eau potable le samedi 11 juin 2016. Les infrastructures communales et du SEHA pourront être visitées. L'apéritif sera servi aux visiteurs. Chacun pourra manger une saucisse au nouveau réservoir de Courtemaîche.

Michel Choffat adresse quelques mots suite à la démission de Pierre-Yves Braun du Conseil communal.

Oui, la démission de Pierre-Yves Braun est regrettable ! Pourtant, loin de moi l'idée de lui faire un quelconque reproche. La liberté de chacun doit primer sur les considérations de disponibilité envers la collectivité.

Cependant, nous devons bien constater que notre système démocratique s'essouffle. Les marges de manœuvre et de décision d'un Cc sont de moins en

moins grandes. Les droits d'opposition et de recours de tous genres sont là pour nous le rappeler...

Il n'en demeure pas moins que je tiens à remercier sincèrement Pierre-Yves, au nom du Conseil communal et en mon nom personnel, pour son engagement et son investissement. Malgré son « trop court » passage au sein de l'Autorité communale, il aura certainement découvert la complexité de la tâche, car comme il le disait aussi : on ne pourrait pas gérer une entreprise comme une commune ! Et moi, comme je voudrais aussi pouvoir prendre des décisions plus rapidement.

Eh oui, les décisions, qu'elles soient communales, cantonales ou fédérales, mettent beaucoup plus de temps pour être réalisées que les décisions personnelles ou d'entreprises. Mais c'est ainsi, c'est notre système démocratique !

Et puis, parallèlement à cette charge communale, tes activités professionnelles ont changé et elles t'ont permis de prendre du grade et plus important encore, un futur événement familial auront eu raison de ton engagement...

Alors Pierre-Yves, merci pour cet engagement et bonne chance pour ton avenir familial et professionnel.

Pierre Meusy s'interroge car les parents viennent amener leurs enfants à l'école en voiture. Il craint les accidents, en particulier ceux qui pourraient être causés par les manœuvres du car postal.

Maryline Courbat : le car ne peut pas retourner dans la cour de l'école. Le car s'arrête devant l'Eglise et recule. CarPostal est très satisfait de cette manière de faire. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

Pierre Meusy : vous avez fait une coupe blanche dans le secteur de la Vallatte. Pourquoi ce n'est pas nettoyé ?

Michel Choffat : la nouvelle politique forestière est claire, on laisse sur place.

Pierre Meusy : vous avez parlé des éoliennes la dernière fois. On s'est rapproché des villages ?

Michel Choffat : je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que j'ai dit la dernière fois.

Gaël Vauclair : il faudrait remettre une couche de gravillonnage sur les bords de la route de la gare comme cela a été fait lors de sa réfection.

Michel Choffat : on va demander un devis pour en connaître le coût.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente remercie les citoyennes et citoyens présents de leur participation à cette Assemblée et leur souhaite un bel été et un bon retour chez nous.

Elle lève la séance à 21 h 45

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto